

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 2019

**NOMBRE DE MEMBRES
EN EXERCICE : 33**

L'an deux mille dix-neuf et le dix-huit mars à 18 heures 00,

**NOMBRE DE MEMBRES
PRESENTS :**

Le Conseil Municipal de la Commune de FOS-SUR-MER s'est réuni en l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

**25 POUR LE POINT 1
26 POUR LE POINT 2
25 POUR LE POINT 3
24 POUR LE POINT 4
26 POUR LES POINTS 5 A 13
25 POUR LE POINT 14**

Monsieur Jean HETSCH, Maire ;

Etaient présents :

**NOMBRE DE SUFFRAGES
EXPRIMES :**

**30 POUR LE POINTS 1
32 POUR LE POINT 2
31 POUR LE POINT 3
29 POUR LE POINT 4
32 POUR LES POINTS 5 A 13
30 POUR LE POINT 14**

Mesdames et Messieurs Philippe POMAR, Philippe TROUSSIER, Anne-Caroline WALTER CIPREO, Monique POTIN, Simone ALOY, Bernard DUCOGNON, Mariama KOULOUBALY ABELLO, Christian PANTOUSTIER, René RAIMONDI Adjoints.

Mesdames et Messieurs, Jeanine PROST, Bernadette VILLECROZE, Daniel HUMBLET, Jean-Yves DUBOC, Richard GASQUEZ, Christine CARTON, Claudie BIGOTTE, Fabienne CAUWET DELILOUCA, Nathalie D'AMELIO BENGUERRACH, Cédric ALOY, Jean-Michel LEROY, Mamadou N'DIAYE, Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Jean FAYOLLE (à partir du point 2), Jacky CHEVALIER Conseillers Municipaux.

DATE DE LA CONVOCATION :

12 mars 2019

Procurations étaient données à :

René RAIMONDI par Marie-José GRANIER,
Anne-Caroline WALTER CIPREO par Hervé GAMES,
Philippe POMAR par Lydie GAGNERIE,
Monique POTIN par Caroline ROCH,
Mariama KOULOUBALY ABELLO par Hugo GABELIER,
Philippe MAURIZOT par Nathalie BROGNIET.

Absent(s) :

Louis MICHEL
Jean FAYOLLE (au point 1)
Philippe TROUSSIER (au point 3)
Jean HETSCH (au point 4)
René RAIMONDI (aux points 4 et 14)

Secrétaire de Séance :

Fabienne CAUWET DELILOUCA, conseillère municipale.

Liste des décisions du Maire prises depuis la séance du 11 février 2019

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation reçue du Conseil Municipal, conformément à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 février 2019

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

1. **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 11 février 2019.
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
(Abstention M. Jacky CHEVALIER)

Délibération n°2019-31

2. Rapport d'Orientation Budgétaire 2019

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

1. PREND ACTE :

- de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2019 ;
- de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2019.

2. **AUTORISE** M. le Maire à signer la présente délibération.

ADOPTÉE
A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
*(4 votes CONTRE : Philippe MAURIZOT, Nathalie BROGNIET,
Isabelle ROUBY et Jean FAYOLLE)*

Délibération n°2019-32

3. Abrogation de la délibération n°2018-166 relative à la prise de participation de la SEM Ouest Provence Habitat dont la Métropole est actionnaire dans la société Pôle Aéronautique Istres Etang de Berre

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

1. **ABROGE** la délibération n°2018-166.
2. **AUTORISE** M. le Maire à signer la présente délibération.

**ADOPTÉE
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Délibération n°2019-33

4. Prise de participation de la SEM Ouest Provence Habitat dont la Métropole est actionnaire dans la société Pôle Aéronautique Istres Etang de Berre

Monsieur Philippe POMAR, Premier adjoint au Maire, donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

1. **APPROUVE** la prise de participation de la SEM OUEST PROVENCE HABITAT dans le capital de la société POLE AERONAUTIQUE ISTRES ETANG DE BERRE, par souscription à l'augmentation de capital organisée par cette dernière pour un montant de 2 703 200 €, soit 310 actions d'une valeur nominale de 8 720 € chacune.
2. **AUTORISE** le représentant de la Commune au conseil d'administration de la SEM OUEST PROVENCE HABITAT à voter en faveur de ce projet de prise de participation.
3. **AUTORISE** M. le Maire à signer la présente délibération.

**ADOPTÉE
A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
(1 vote CONTRE : Jean FAYOLLE)**

Délibération n°2019-34

5. Réaménagement de la garantie d'emprunt pour UNICIL SA Habitation Loyer Modéré (UNICIL HLM)

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

1. REITERE sa garantie à hauteur de 5% pour le remboursement du prêt réaménagé d'un montant de 69 203,31 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les conditions définies et référencées à l'annexe décrivant les caractéristiques financières de la ligne du prêt réaménagée.

La garantie est accordée pour la ligne du prêt réaménagée à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal majoré des intérêts compensateurs ou différés y compris toutes commissions pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé.

Les nouvelles caractéristiques financières de la ligne du prêt sont indiquées dans l'annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant la ligne du prêt réaménagée à taux révisable indexée sur le taux du livret A, le taux du livret A effectivement appliqué à la ligne du prêt réaménagée sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à la ligne du prêt réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du livret A au 01/08/2018 est de 0,75%.

2. S'ENGAGE à accorder la garantie de la commune jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

3. S'ENGAGE jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges.

4. AUTORISE Monsieur le Maire ou une personne dûment habilitée à intervenir à ou aux avenants qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

5. AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

**ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Délibération n°2019-35

6. Attribution d'une subvention à l'association Lycée agricole Fontlongue pour un projet de voyage solidaire au Maroc

Monsieur Bernard DUCOGNON, 6^{ème} adjoint au Maire, donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1. ATTRIBUE** une aide financière d'un montant de 46 € par élève soit 138 € à l'association lycée agricole privé de Fontlongue à Miramas.
- 2. DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.
- 3. AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

**ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Délibération n°2019-36

7. Approbation d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour l'opération d'aménagement de réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement d'eaux usées avenue Jean Moulin, chemin de la Croix, à Fos-sur-Mer

Monsieur René RAIMONDI, 9^{ème} adjoint au Maire, donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1. APPROUVE** la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour l'opération d'aménagement de réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement d'eaux usées avenue Jean Moulin, chemin de la Croix, à Fos-sur-Mer, ci-après annexée.
- 2. DIT** que la convention prend effet à compter de sa signature et pour une durée nécessaire à l'achèvement des travaux.
- 3. DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation aux opérations précitées seront inscrits au budget principal.
- 4. AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention, la présente délibération, ainsi que toute pièce administrative ou technique nécessaire à son exécution.

**ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Délibération n°2019-37

8. Liste des marchés conclus au cours de l'année 2018

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1. PREND ACTE** de cette communication.
- 2. AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

**ADOPTÉE
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Délibération n°2019-38

9. Abrogation partielle de la délibération n° 2019-12 relative au Groupement de commandes n° 7 entre la commune de Fos-sur-Mer et le Centre Communal d'Action Sociale relatif à la passation et à l'exécution de deux accords-cadres à bons de commande

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1. ABROGE PARTIELLEMENT** la délibération n° 2019-12 en date du 14 janvier 2019 en supprimant son article 3.
- 2. ELIT** le représentant titulaire du coordonnateur parmi les membres titulaires ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de la Commune, ainsi qu'un suppléant selon les mêmes conditions :
 - représentant titulaire : Daniel HUMBLET
 - représentant suppléant : Caroline ROCH
- 3. AUTORISE M.** le Maire à signer la présente délibération.

**ADOPTÉE
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Délibération n°2019-39

10. Groupement de commandes n° 4 entre la commune de Fos-sur-Mer, la Régie Autonome Personnalisée Festivités Actions Manifestations Evènements et le Centre Communal d'Action Sociale relatif à la passation et à l'exécution d'un accord-cadre multi-attributaires relatif aux travaux d'impression

Madame Anne-Caroline WALTER CIPREO, 3^{ème} adjointe au Maire, donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

1. APPROUVE la constitution avec la Régie Autonome Personnalisée Festivités Actions Manifestations Evènements et le Centre Communal d'Action Sociale de Fos-sur-Mer d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un accord-cadre multi-attributaires à procédure adaptée (allotissement à définir) relatif aux travaux d'impression, visant à satisfaire, en nature et en étendue, aux besoins de ces entités publiques.

2. PRECISE que la commune de Fos-sur-Mer est désignée coordonnateur du groupement de commande.

3. AUTORISE M. le Maire à signer la convention définissant les modalités de fonctionnement de ce groupement de commandes ainsi que la présente délibération.

**ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Délibération n°2019-40

11. Information – Mise à disposition à titre onéreux du personnel communal auprès d'associations

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

1. PREND ACTE de cette information.

2. AUTORISE M. le Maire à signer la présente délibération.

**ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Délibération n°2019-41

12. Création de postes permanents

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

1. APPROUVE les créations de postes permanents à temps complet suivants aux grades précités :

- 1 agent de maîtrise principal,
- 1 adjoint administratif principal 2^{ème} classe,
- 1 chargé(e) de réalisation travaux voirie et réseaux,
- 1 assistant(e) de gestion administrative,
- 1 chef de projet communication numérique,
- 1 agent(e) d'exploitation des équipements sportifs et ludiques,
- 1 manutentionnaire.

2. DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les postes seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

3. AUTORISE M. le Maire à signer la présente délibération.

**ADOPTÉE
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Délibération n°2019-42

13. Convention de mise à disposition de moyens conclue avec l'association Institut Ecocitoyen pour la Connaissance des Pollutions

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

1. ATTRIBUE une subvention de 200 000 € à l'association Institut Ecocitoyen pour la Connaissance des Pollutions au titre de l'exercice 2019.

2. DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2019.

3. APPROUVE la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens et autoriser M. le Maire à la signer.

4. DIT que les avenants éventuellement afférents seront pris par décision du Maire.

5. AUTORISE M. le Maire à signer la présente délibération.

**ADOPTÉE
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Délibération n°2019-43

14. Mandat spécial accordé à Monsieur Raimondi

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

1. **AUTORISE** Monsieur René RAIMONDI à se rendre au petit-déjeuner-débat organisé dans le cadre de la Semaine de l'industrie 2019, par le biais d'un mandat spécial, le 19 mars 2019.
2. **DIT** que les frais de transport seront en pris en charge directement par la Commune.
3. **AUTORISE** M. le Maire à signer la présente délibération.

**ADOPTÉE
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Délibération n°2019-44

Le Maire lève la séance à 19h58.

**Le Maire
Jean HETSCH**

